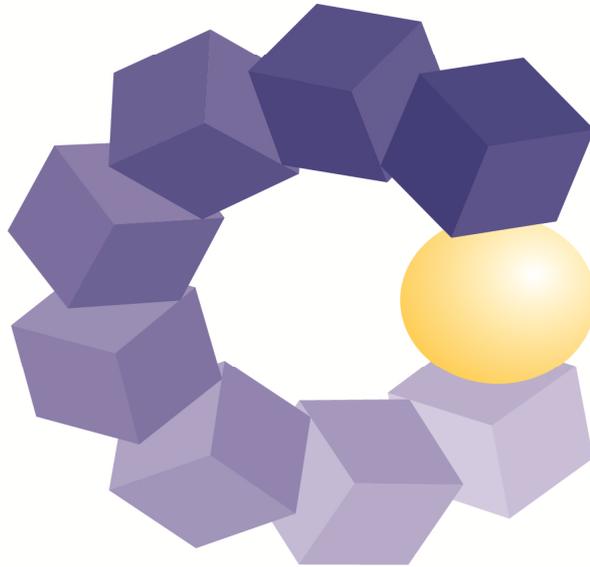


COMPAMED



Member of  **MEDICAlliance**

DÜSSELDORF, GERMANY
13-16 NOVEMBER 2023

OFFRE RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

DOSSIER D'INSCRIPTION

À RENVOYER AVANT :

LE 28 AVRIL 2023

VOTRE CONTACT :

Estelle Millet

CCI Bourgogne Franche-Comté

T. 03 84 86 42 51 | e.millet@bfc.cci.fr

OPÉRATION ORGANISÉE PAR



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

COMPAMED ■ 13 -16 NOVEMBRE 2023 ■ DÜSSELDORF

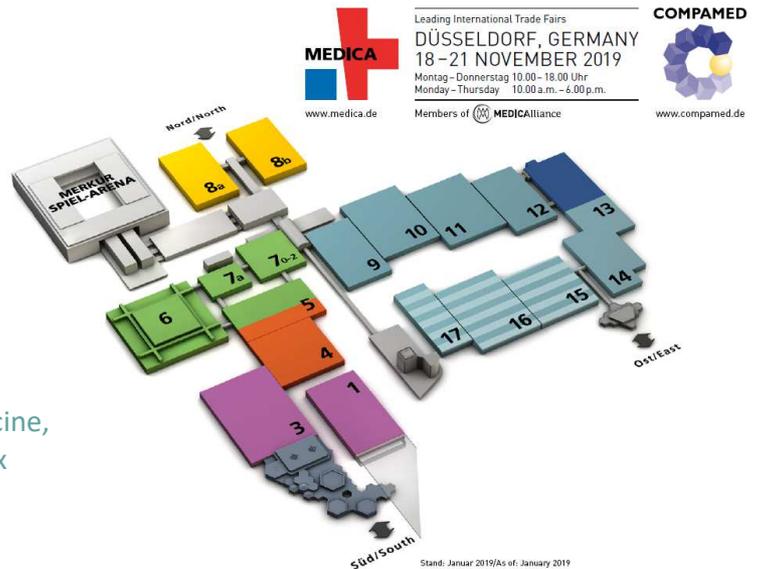
Salon professionnel leader des « Med-Tech » pour l'industrie des fournisseurs médicaux et de leur développement de produits (sous-traitance pour la fabrication médicale), **COMPAMED** est le lieu idéal pour la rencontre entre les fabricants, les fournisseurs et les partenaires : solutions high-tech, matières premières et demi-produits, composants, éléments préfabriqués, produits partiels pour les appareils médicaux, équipements et technologies, emballages, services, microsystèmes et nanotechnologies, production sur commande.....

Il est organisé conjointement à **MEDICA**, **1er salon mondial** apportant une vue d'ensemble du potentiel d'innovation de l'industrie des technologies médicales qui a réuni environ 5 150 exposants issus de 120 pays lors de sa dernière édition en 2022 et accueilli environ 123 000 visiteurs.

Le collectif Bourgogne Franche-Comté est situé dans le **Hall 8B**.

Thématiques

- Hall 3 : Diagnostic et Laboratoire
- Halls 4-5 : Orthopédie, Physiothérapie
- Hall 7a : Petits matériels et équipements, consommables et textiles médicaux
- Hall 8b (COMPAMED) : Sous-traitance pour la fabrication médicale
- Hall 15 : technologie médicale, électro médecine, e-santé, Pavillons nationaux et internationaux



↳ Informations Marchés (dans votre inscription)

- Sessions d'informations marché Allemagne via des webinaires en amont du salon : l'un à destination des néo-exportateurs, l'autre à destination des habitués de l'export (thématiques à venir) ;
- Dossier Thématique : les dispositifs médicaux en Corée du Sud en amont des salons.
- La réglementation des dispositifs médicaux en Allemagne, Suisse, Brésil, Colombie et Argentine : rédigée par le Service Réglementation internationale de Business France.
- Diffusion d'un podcast : la success story d'une entreprise française qui a réussi à exporter en Allemagne

↳ Communication et promotion des acteurs français via French Healthcare

- Mise en place d'une large campagne de communication via les réseaux sociaux en collaboration avec nos experts des pays associés (Zone Rhénane, Royaume-Uni, Italie, Corée du Sud, Chine, Brésil)
- Organisation du French Healthcare Cocktail, véritable instant de networking entre entreprises françaises et étrangères
- Diffusion d'un communiqué de presse collectif auprès de la presse professionnelle dans les pays germanophones pour présenter la présence française
- Réalisation et diffusion du catalogue France annonçant la participation collective française et pouvant permettre aux entreprises d'être contactées en amont par des prospects internationaux.
- Prolongation du partenariat avec le magazine professionnel Management & Krankenhaus pour promouvoir la délégation française auprès des décideurs de santé en Allemagne.

COMPAMED ■ 13 -16 NOVEMBRE 2023 ■ DÜSSELDORF

↳ Préparation, rencontres et connaissance du marché :

- **Promotion de votre entreprise auprès des prospects** d'Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Royaume Uni, Canada, USA, Tunisie, Brésil, Colombie, Argentine, Corée du Sud, Chine, Taiwan, Japon
- Possibilité de participer au « **Healthcare Brokerage Event** » organisé par EEN-Enterprise Europe Network (Les exposants du Pavillon France sont exonérés des frais d'inscription - limité aux 30 premières entreprises inscrites)

↳ OFFRE RÉGIONALE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SOUTIEN FINANCIER DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : Pilote de l'action économique en Région, le Conseil Régional apporte son soutien financier à cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2023.

PARTICIPATION CLÉ EN MAIN sur Modules d'exposition équipés de 9 ou 12 m² (D'autres surfaces sont disponibles, nous consulter).

Prestation et aménagement type d'un module de 9 m² :

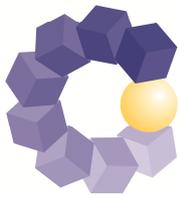
- Surface d'exposition de 9 m² (3 m x 3 m) avec moquette, agencement Pavillon France
- Enseigne personnalisée avec nom et n° de stand
- Un ensemble 1 table, 3 chaises, 1 poubelle
- Impression d'1 visuel sur cloison rétro-éclairée
- Installation électrique et éclairage
- Nettoyage journalier du stand
- Inscription de votre société au catalogue officiel du salon : référencement sur le support papier ainsi que sur les systèmes d'information on-line et sur le site internet de Compamed pendant 1 an
- Badges exposants (2 pour 9 m²)
- Possibilité de participer au « Healthcare Brokerage Event » organisé par EEN-Enterprise Europe Network (Les exposants du Pavillon France sont exonérés des frais d'inscription - limité aux 30 premières entreprises inscrites)
- Espace d'accueil avec réserve, produits régionaux et boissons
- Permanence pendant la durée du salon, depuis le montage jusqu'au démontage, assistance linguistique
- Frais de dossier



- **Communiqué de presse individuel offert** pour les 5 premières sociétés présentant des **produits innovants**. Cette offre fait l'objet d'une candidature qui sera soumise à un comité de sélection, merci de nous indiquer votre intérêt afin de recevoir un dossier de candidature.

PRESTATIONS NON COMPRIS

- Mobilier supplémentaire (prestataire Business France ou commande sur le portail exposants)
- Accès Internet Wifi (commande sur le portail exposants)
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
- Place de parking (commande sur le portail exposants)
- Le stockage de vos emballages vides pendant la durée du salon
- Autres prestations complémentaires



À retourner par mail avant le **28 AVRIL 2023**
À CCI Bourgogne Franche-Comté / Estelle MILLET
2 avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tel : 03 84 86 42 51 – e.millet@bfc.cci.fr

Raison sociale [pour facturation].....
N° SIRET
Adresse
CP Ville
Site internet
Activités
Prénom et Nom Responsable pour ce salon
Fonction
Tél Mobile.....
Email



La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien financier à cette opération collective qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2023.

Pour bénéficier du tarif subventionné, les exposants du pavillon régional doivent remplir les critères d'éligibilité détaillés ci-dessous :

Critères d'éligibilité au tarif subventionné par la Région Bourgogne-Franche-Comté
selon la définition européenne d'une PME :

- Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté et employant moins de 250 salariés
- Entreprise réalisant moins de 50 M€ de CA annuel **ou** moins de 43 M€ au total de bilan
- Entreprise n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe de + de 250 personnes (*après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%*)

Le présent signataire déclare que (cochez SVP) :

- L'entreprise remplit les critères d'éligibilité
- L'entreprise ne répond pas à ces critères et souscrit donc au tarif non-subventionné
- L'entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

Au regard des critères ci-dessus, veuillez préciser :

Effectif C.A.



RAPPEL RAISON SOCIALE DE L'EXPOSANT :

.....

Cocher la ou les prestation(s) choisie(s)	TARIF €HT AVEC SUBVENTION RÉGION	QTÉ	TOTAL € HT	TVA 20%	TOTAL €TTC
<input type="checkbox"/> MODULE ÉQUIPÉ DE 9 M ²	3 800 €				
<input type="checkbox"/> MODULE ÉQUIPÉ DE 12 M ²	5 050 €				
Cocher la ou les prestation(s) choisie(s)	TARIF €HT HORS SUBVENTION	QTÉ	TOTAL € HT	TVA 20%	TOTAL €TTC
<input type="checkbox"/> MODULE ÉQUIPÉ DE 9 M ²	5 000 €				
<input type="checkbox"/> MODULE ÉQUIPÉ DE 12 M ²	6 000 €				
OPTIONS	TARIF €HT	QTÉ	TOTAL € HT	TVA 20%	TOTAL €TTC
<input type="checkbox"/> ANGLE	500 €				
TOTAL					
ACOMPTE 50%					

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES CI-APRÈS.

LE, À

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

ACOMPTE DE 50% du total TTC à joindre au bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de CCI Bourgogne Franche-Comté ou par virement (RIB dans les CGV ci-après).

SOLDE à réception de la facture du solde.

CCI BFC se réserve le droit de refuser toute participation faute de ces règlements ou d'impayés antérieurs.

1. Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de stands aménagés et prestations à un salon professionnel, effectuée par la CCI Bourgogne Franche-Comté.

Elles s'appliquent en complément des conditions de participation élaborées par l'organisateur du salon. Lesdites conditions de participation seront transmises à chaque participant sur simple demande de sa part.

2. Inscription

L'inscription ne pourra être satisfaite que si elle est accompagnée de l'acompte correspondant et conforme aux conditions de paiement telles que définies dans l'article 4, et ce dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Toute inscription ne pourra être acceptée que :

- Si elle est adressée à la CCI Bourgogne Franche-Comté avant la date limite d'inscription (adresse et date indiquées sur le bulletin d'inscription).
- Si elle est rédigée par écrit au moyen du formulaire joint 'BULLETIN D'INSCRIPTION' aux présentes CGV

3. Prix

Le prix est fixé dans le bulletin d'inscription pour le salon correspondant.

La réception par CCI Bourgogne Franche-Comté du bulletin d'inscription rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

La CCI Bourgogne Franche-Comté émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la prestation, diminué de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel.

CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de modifier les prix en fonction des variations de taux de change et en cas de variation des tarifs de prestations qu'elle ne maîtrise pas (tarifs aériens, hôteliers...).

4. Paiement

Outre les obligations énoncées aux articles 2 et 3, toute inscription ne sera considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte obligatoire de 50 % du montant total TTC. CCI Bourgogne Franche-Comté se réserve le droit de conditionner la validation de l'inscription au respect des conditions de paiement.

Le solde de la facture doit être réglé au plus tard quatre semaines avant le début du salon.

Tout paiement doit être effectué à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté par chèque bancaire ou encore par virement au compte ouvert au nom de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Etablissement	Guichet	n°compte	Clé	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ			
10807	00002	62321138463	37				
IBAN / Identification internationale du compte							
FR76	1080	7000	0262	3211	3846	337	CCBPFRRPDPJN

5. Conditions d'annulation

5.1. Du fait de CCI BFC

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation, une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires. Toutefois, dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de la prestation serait décidée par l'organisateur principal d'une manifestation, objet de la prestation, le remboursement des acomptes versés tiendra compte des éventuelles retenues et déductions faites par l'organisateur principal, lesquelles viendront en déduction des sommes dues par la CCI BFC.

En cas de simple report de la date de la manifestation, et selon les dispositions contractuelles prévues par celui-ci, la CCI BFC se réserve le droit de refuser tout remboursement d'acompte.

5.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise.

6. Assurances

CCI Bourgogne Franche-Comté n'assume aucune responsabilité concernant les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir pendant le salon. La société est invitée à souscrire les assurances nécessaires à ce sujet.

7. Modalités particulières

CCI Bourgogne Franche-Comté, n'ayant pas la maîtrise totale du processus d'élaboration du catalogue "Exposants", décline toute responsabilité en la matière, en cas d'erreur constatée dans le référencement du client, par exemple.

L'attribution des angles se fera en priorité aux clients ayant acheté les plus grandes superficies et selon l'ordre de prise en compte des inscriptions validées.